

CERTIFICATION INTERVENIR AUPRÈS DES PERSONNES AVEC TROUBLES DU SPECTRE DE L'AUTISME

OBJECTIFS

Dans une perspective de développement et de reconnaissance des compétences des professionnels du secteur social et médico-social, l'ESEIS, adhérente de l'UNAFORIS*, met en œuvre la formation et la préparation à la certification *Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme*.

Cette certification vise la maîtrise des compétences nécessaires à la mise en œuvre d'un accompagnement adapté et spécifique, au sein d'un travail pluridisciplinaire et dans le respect des recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé.

Inscrite au Répertoire Spécifique des Certifications et Habilitations cette certification a une reconnaissance nationale.

COMPÉTENCES CIBLÉES

La certification atteste des 10 compétences suivantes :

1. Contribuer à l'évaluation du fonctionnement cognitif, somatique, sensoriel et social de la personne avec autisme, pour adapter l'intervention ;
2. Communiquer de manière adaptée avec la personne avec autisme, en exploitant les différentes dimensions de la communication ;
3. Aménager l'environnement humain et matériel de la personne avec autisme, pour son bien être, en prenant en compte ses particularités sensorielles ;
4. Créer les conditions pour favoriser les interactions sociales de la personne avec autisme, en s'appuyant sur les capacités cognitives, sensorielles et relationnelles de celle-ci ;
5. Apporter des réponses adaptées lors de manifestations de « comportements-problèmes » de la personne avec autisme, dans un cadre individuel ou social ;
6. Co-construire avec la personne avec autisme, un projet personnalisé d'intervention, adapté à ses souhaits, capacités et particularités, en associant les différentes parties-prenantes (famille, proche-aidants, professionnels notamment) ;
7. Repérer les signes spécifiques d'un problème de santé somatique et d'expression de la douleur de la personne avec autisme, afin de l'orienter vers une personne ressource ;
8. Mobiliser les différentes approches éducatives, comportementales et développementales adaptées, pour apporter des réponses aux besoins de la personne avec autisme ;
9. Réaliser une veille concernant les ressources, les informations scientifiques et les évolutions du cadre législatif afin d'ajuster sa posture auprès de la personne avec autisme, dans l'accompagnement au quotidien ;
10. Mettre en œuvre une action coordonnée avec les différents intervenants afin d'assurer la cohérence et la continuité du parcours de la personne avec autisme.



DURÉE

À définir en fonction du profil et de l'expérience du candidat.

PÉRIODE

juin n et avril n+1

PUBLIC

Toute personne ayant une expérience d'accompagnement de personne(s) avec autisme en cours ou datant de moins d'un an.

INTERVENANTS

Les intervenants sont tous des professionnels pluridisciplinaires experts dans le domaine de l'autisme.

DATES

Nous contacter ou consulter le calendrier de la formation sur notre site : www.eseis-afris.eu/intervenir-personnes-tsa

CODES

- CPF : 330707
- Répertoire
Spécifique :
RS5291



TAUX :

- De réussite : à venir en 2022
- D'abandon : à venir en 2022
- De satisfaction : à venir en 2022

COÛTS

Coût de la formation : 136,50€
par journée.

Coût de la certification* :
1 049,50€

CONTACTS

Responsable Pédagogique :
Rachel RICARD

Responsable de la Formation :
Agnès FISCHER

Assistante/Secrétariat :
Isabelle RAFFRAY
Tél. : 03 88 21 26 97
formations.autisme@eseis-afris.eu

LIEU

ESEIS - Site de Strasbourg

3 rue Sédillot
67000 STRASBOURG
Tél. 03 88 21 19 90
strasbourg@eseis-afris.eu

Accessible aux personnes en situation de handicap

*préparation et passage devant le jury

CONDITIONS D'ACCÈS/PRÉ-REQUIS

Expérience dans l'accompagnement de personnes avec troubles du spectre de l'autisme exigée (1 an minimum).

Inscriptions : faire une demande de dossier de candidature par mail à formations.autisme@eseis-afris.eu

Sélection/épreuve d'admission, après étude et validation du dossier, un entretien de positionnement sera proposé permettant de vérifier l'expérience en matière d'accompagnement de personnes avec troubles du spectre de l'autisme et les compétences développées au regard du référentiel.

CONTENU

L'ESEIS propose un parcours individualisé alliant reconnaissance des acquis professionnels et séquences de formation courtes complémentaires à l'expérience développée par le candidat.

Ces séquences sont issues des modules suivants :

- **Module 1 :** Connaissances des troubles du spectre autistique et évaluation fonctionnelle
- **Module 2 :** Les modalités de communication de la personne avec TSA
- **Module 3 :** Les particularités sensorielles, perceptives et sensori-moteurs de la personne avec TSA
- **Module 4 :** Les interactions sociales de la personne avec TSA
- **Module 5 :** Prévention et gestion des comportements-problèmes de la personne avec TSA
- **Module 6 :** Le suivi de l'état de santé de la personne avec TSA
- **Module 7 :** Elaboration et mise en œuvre du projet personnalisé d'intervention (PPI)
- **Module 8 :** Les approches développementales et comportementales et leur mise en œuvre
- **Module 9 :** Actualiser les connaissances relatives aux TSA

Un accompagnement aux épreuves de certification est obligatoire : il consiste en un appui méthodologique à l'élaboration du dossier de pratiques professionnelles et une préparation à la soutenance orale.

MÉTHODES ET OUTILS PÉDAGOGIQUES

La formation repose sur une forte alternance d'apports théoriques et méthodologiques et de mises en pratique en situation professionnelle.

CERTIFICATION

Le Certification Intervenir auprès des personnes avec troubles du spectre de l'autisme s'obtient après validation de 2 épreuves :

1. La production d'un dossier de pratiques professionnelles portant sur la présentation et l'analyse d'une situation vécue d'accompagnement d'une personne avec autisme, de 10 à 15 pages, comprenant :
 - » Le contexte de l'intervention,
 - » La présentation de la personne accompagnée,
 - » Le projet personnalisé de cette dernière,
 - » Les modalités de l'intervention.
2. Une prestation orale de 45 minutes devant un jury, comprenant une présentation du dossier et de la démarche mise en œuvre par le candidat (10-15 minutes) puis des échanges questions/réponses avec le jury (30 minutes).